

LYCÉE PAUL-LOUIS COURIER
2, place Grégoire de Tours
BP 11248
37 012 TOURS CEDEX
SIRET : 1937003900019
Téléphone : 02.47.60.35.05
Télécopie Intendance : 02.47.60.35.04
Courriel : gestion_plc@ac-orleans-tours.fr
Profil acheteur : www.mapa.aji-france.com

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE POUR :
(Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique)

LA FOURNITURE DE MANUELS SCOLAIRES

POUVOIR ADJUDICATEUR : Lycée Paul-Louis Courier représenté par Madame La Provisseure
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du lycée Paul-Louis Courier
Personne habilitée à donner les renseignements : Agnès Ripoll
Adresse électronique : agnes.ripoll@ac-orleans-tours.fr

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet du marché

Le présent marché porte sur la fourniture de manuels scolaires neufs pour l'année scolaire 2020-2021 au lycée Paul-Louis Courier pour les classes de la sixième à la terminale.

1.2. Procédure de passation

La présente consultation est organisée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique, version en vigueur à la date de publication du marché.

1.3. Durée du marché

Le marché est conclu de la date de sa notification au 31 décembre 2020 sans reconduction possible.

1.4. Quantités

Le marché ne prévoit ni minimum, ni maximum de commandes. Le candidat ne pourra pas imposer un nombre maximum ou minimum de livraisons.

1.5. Contenu du marché

- Le présent règlement de consultation valant Acte d'Engagement et cahier des clauses particulières;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) joint au présent règlement de consultation;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) non joint est celui applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 ; il est consultable sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances (<https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiers-clauses-administratives-generales-et-techniques>).

Il est rappelé que conformément à la réglementation sur la commande publique, les candidats ne doivent pas signer l'acte d'engagement au stade des offres.

ARTICLE 2 - PRIX DÉTAIL DES PRESTATIONS ET RÈGLEMENT DES COMPTES

2.1. Forme des prix

- Le prix de référence dit « prix public » est ferme et définitif;
- Le bordereau de prix fera apparaître le montant de la remise exprimé en pourcentage du prix éditeur;
- Le taux de remise sera ferme et définitif pour la durée du marché;
- Les prix s'entendent marchandises livrées au lycée, et à l'exclusion de tous frais de facturation.

Les frais de port sont à la charge du titulaire.

2.2. Détail des prestations

L'offre précisera les conditions et délais de livraison et les conditions d'échange ou de reprise. Les variantes ne sont pas acceptées.

2.3. Facturation et modalités de règlement

La facture devra comporter le prix HT en euros, le pourcentage de remise et le prix TTC en euros. Les coordonnées bancaires (BIC/IBAN) du titulaire devront être inscrites ou communiquées par pièce jointe à la facture.

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de dépôt sur la plateforme Chorus Pro pour les factures dématérialisées selon la réglementation en vigueur.

Il ne sera procédé à aucune avance, aucun versement d'acompte, aucune retenue de garantie.

ARTICLE 3- MODALITÉS D'EXÉCUTION

3.1. Commandes et livraisons

Les commandes seront passées au moyen d'un bon de commande transmis par courriel ou par fax.

Les délais de livraison des prestations commence à courir à compter de la date de réception du bon de commande par courriel ou par fax.

La livraison est à effectuer au 2 place Grégoire de Tours du lundi au vendredi. **La livraison s'effectue dans un quartier historique, elle devra être réalisée par un petit camion avec hayon de livraison et sur palettes.**

3.2. Contrôle de réception

A la réception, les marchandises feront l'objet d'un contrôle quantitatif de la part du lycée au moyen du bon de livraison. Si la quantité n'est pas conforme à la commande, le responsable du lycée ou son représentant mettra en demeure le fournisseur de compléter la livraison.

En cas de non-conformité entre la marchandise livrée et le bon de livraison, ce dernier sera rectifié.

Un contrôle qualitatif sera aussi opéré, les marchandises ne devront avoir subi aucun dommage, lors du transport, du déchargement. Des réserves portant sur l'état apparent des marchandises seront portées sur le bon de livraison.

Les manuels reconnus défectueux ou non conformes à la commande seront repris par le titulaire du marché à ses frais et selon les moyens de son choix. Il devra les remplacer dans les meilleurs délais.

ARTICLE 4 - CHOIX DU FOURNISSEUR

Les critères retenus pour le choix de l'offre la plus économiquement avantageuse sont pondérés comme suit :

Critères retenus :

- 1- le prix : 70 %
- 2- les conditions de livraison et d'échange : 30 %

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Transmission électronique

La procédure de consultation est intégralement dématérialisée.

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics,

Depuis le 1er octobre 2018, la transmission des offres sous forme électronique est obligatoire à l'adresse suivante : <https://www.aji-france.com>

Par conséquent, les envois sous format papier ou sur un support physique électronique ne sont pas autorisés et seront ainsi refusés.

En cas d'envois successifs, l'attention des candidats est attirée sur l'obligation du pouvoir adjudicateur de n'ouvrir que le dernier pli reçu, tous les plis précédents seront rejetés sans avoir été ouverts.

Les plis électroniques doivent être présentés de façon à distinguer les pièces de la candidature et de l'offre (deux fichiers distincts).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les candidats doivent veiller à ce que la transmission de leur offre soit effective : chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique émis par la plateforme. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le candidat doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- .zip,
- .pdf,
- .doc et .xls.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès internet du soumissionnaire et la taille des documents à transmettre.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces

conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

ARTICLE 6 –. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Les offres devront être parvenues au plus tard le 26 août 2020 à 12 heures, par voie électronique, uniquement sur la plate forme dématérialisée du site mapa.aji-france.com, dans le profil acheteur du Lycée Paul-Louis Courier.

ARTICLE 7– ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal compétent est :

Tribunal administratif d'Orléans
28 Rue Bretonnerie
45057 Orléans Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 59 00

Le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents.

Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

La résiliation pourra intervenir dans les cas prévus au CCAG à charge pour la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception trente jours avant la date effective de résiliation.

Le titulaire du marché ne percevra aucune indemnité sur la partie non exécutée du marché.

En cas de non respect par le titulaire de ses engagements, le pouvoir adjudicateur peut de plus recourir aux services d'une autre société aux frais du titulaire pour assurer les prestations prévues au présent contrat. Le montant des factures transmises par cette société peut être déduit des factures payées par le pouvoir adjudicateur au titulaire dans le cadre du présent marché. Le non respect par le titulaire de ses engagements entraîne de plus la rupture du marché du fait du titulaire.

ARTICLE 9 – SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est interdite dans le cadre du présent marché.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom- le signataire doit avoir pouvoir d'engager la personne qu'il représente) :

Agissant au nom et pour le compte de:
(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Mon offre m'engage pour la durée de la validité du marché.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (*);

4°) **Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

JOINDRE UN RIB

A _____, le _____

Le représentant légal de la société, Nom Prénom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

à :
le :

le Pouvoir Adjudicateur
La Provisseure
Carole FAISANDIER

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

I) - Objet de la consultation.

Le présent marché porte sur la fourniture de manuels scolaires neufs pour l'année scolaire 2020-2021 au lycée Paul-Louis Courier.

Les niveaux concernés par le présent marché sont les classes de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, seconde, première et terminale.

II) - Identification et Engagement du candidat.

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public et conformément à leurs clauses et stipulations, le candidat :

.....

.....

.....

.....

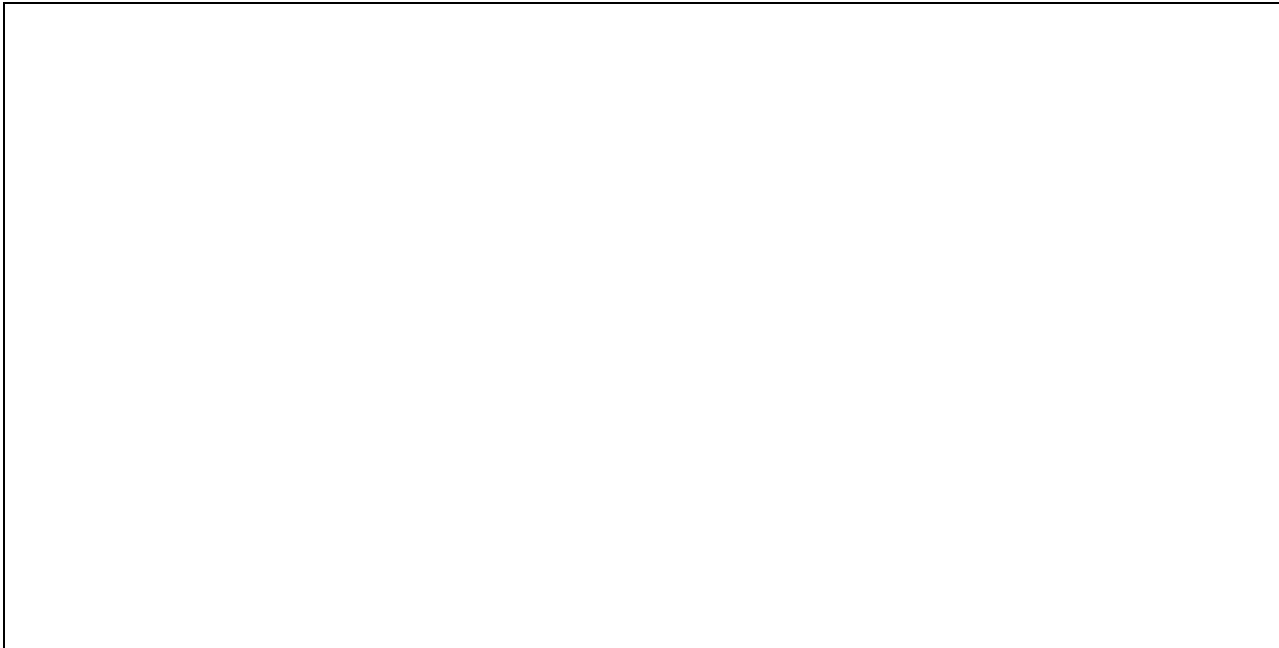
.....

.....

s'engage à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées aux conditions indiqués :

Montant de la remise exprimé en pourcentage du prix éditeur	
--	--

Conditions et délais de livraison
--



Conditions d'échange ou de reprise

